

MAIRIE
DE
REBRECHIE
45470

Téléphone 02 38 65 61 15
Télécopie 02 38 65 54 34
E-mail : rebrechien@wanadoo.fr

Session du 25 avril 2014

L'an deux mil quatorze, le vingt cinq avril à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Maison Area Bacchi, en séance ordinaire, sous la présidence de M. DARDONVILLE, Maire.

Etaient présents : MM. Alain DARDONVILLE – M. Franck DUBOIS – Mme Corinne POUSSE – M. Bernard JAHIER – Mme Joëlle CAPLAIN – Mme Ghislaine JUNCHAT – M. Jean-Jacques GASTECEL – Mme Colette OGER – Mme Aline PASSEMARD – M. Arnaud TARTROU – Mme Céline GAUCHER – M. Cyrille MÈRY – M. Alexis PINTO – Mme Sabrina PLISSON

Formant la majorité des membres en exercice.

Etait absent excusé : M. Thierry LEGUET, pouvoir à M. Franck DUBOIS

La session du 4 avril 2014 est approuvée à l'unanimité des présents et des représentés.

Madame Corinne POUSSE est élue secrétaire de séance.

ASSOCIATION : Subventions aux associations

Monsieur le Maire donne la parole à Madame POUSSE.

Madame POUSSE présente un tableau synthétique des subventions aux associations pour l'année 2014. La commission s'est réunie pour étudier l'ensemble des demandes. L'analyse s'est basée sur un dossier de demande de subvention établi lors de la mandature précédente. Afin de ne pas retarder l'attribution des demandes, il a été décidé de le conserver. Un nouveau dossier sera proposé par la commission l'année prochaine demandant plus de justifications aux associations.

Il en résulte la synthèse ci-dessous :

DEMANDES DE SUBVENTIONS 2014				
Nom de l'Association	Accordée en 2014	Demandée En 2014	Observations	Subvention accordée en 2013
Familles Rurales	1 000 €	1 500 €	subvention complémentaire pour mini-camp	1 500 €
Cercle de l'Amitié	350 €	350 €		350 €
Cercle Condorcet	400 €		subvention maintenue, souhait de la prise en charge de la sono pour spectacle de Noël	400 €
Amicale des Sapeurs Pompiers de Rebréchien	500 €	550 €		550 €
Rebréchien Basket Club	600 €	600 €	attente de l'AG courant juin	600 €
Les Doigts de Fée	300 €	400 €		300 €
ASR-Volley Badminton	300 €	350 €		250 €
Le Bien Aller Val Forêt	200 €	200 €		
Section Gym Rebréchien	300 €	300 €		300 €
Rando Club Rebréocastinois	200 €	200 €		250 €
Rebréchien Loiret Cyclisme	800 €	800 €		800 €
Comité des Anciens	6 000 €	6 000 €		3 000 €
Conseil Municipal des Jeunes	n'existe plus	150 €		150 €
FRMJC	650 €	650 €		650 €
SIRGEST	dissoute			2 335 €
Don du sang	150 €		attendre la demande	150 €
Association Hyppomobile	50 €	50 €		
No Mad Musik	200 €	400 €	initiation salsa	
				11 585 €
				475,96 €
TOTAL	12 000 €			12 061,04 €
Coopérative scolaire	2 300 €	2 300 €		
Coopérative scolaire – projet école	2 500 €	2 500 €		5 100 €

Madame POUSSE précise que :

- pour l'association Familles Rurales, une subvention complémentaire pourrait être accordée s'il est mis en

- place un mini-camp
- pour le Cercle Condorcet, la subvention est maintenue mais il lui sera demandé de financer la location du matériel de sonorisation utilisé lors du spectacle de Noël. Jusqu'à présent celui-ci était pris en charge par la Commune au titre des fêtes et cérémonies.
- pour l'association Rebréchien Basket Club, le paiement sera différé en attente de l'Assemblée Générale afin de s'assurer de la viabilité de l'association.
- pour l'association, Le Bien Aller Val Forêt (Trompes de Chasse), il s'agit d'une nouvelle association.
- pour le Comité des Anciens, il s'agit de l'année du voyage.
- pour l'association du Don du Sang, il s'agit d'une contribution à titre « social ».
- l'association Hippomobile n'est pas basée sur Rebréchien mais participe aux événements communaux, notamment la fête des Arbres et des Chiens.
- pour l'association No Mad Musik, il s'agit d'aider la création de cours de salsa.
- pour la coopérative scolaire la subvention de 4800 € correspond au financement de la coopérative et à la participation communale au financement du projet d'école. La somme ne diminue pas, l'année précédente une subvention complémentaire a été accordée pour financer un dépassement exceptionnel.

Madame POUSSE précise qu'il faut rajouter à ses subventions une subvention concernant le Foyer Socio-Educatif et l'association sportive du Collège pour 1116.07 €. Ce montant correspond à la somme auparavant redistribuée par le SIRGEST afin de financer le transport pour les sorties culturelles et sportives du Collège. 75 enfants de Rebréchien sont potentiellement bénéficiaires de cette subvention. Il s'agit d'un compte à part des autres subventions, c'est pour cela que la commission propose de la voter dans un deuxième temps.

Madame POUSSE précise qu'il reste une somme non affectée au budget permettant d'analyser d'éventuelles futures demandes et que chaque association sera destinataire d'un courrier indiquant le montant de la subvention accordée pour 2014 et l'explication de celle-ci.

Ces précisions apportées, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de débattre de la proposition de la commission.

Madame POUSSE précise que concernant le Basket, il y a eu une Assemblée Générale extraordinaire au cours de laquelle le bureau a signifié ne pas pouvoir continuer à gérer l'association dans les conditions actuelles. Des parents étant prêt à se joindre au bureau de l'association, la commission propose que la commune soutienne l'association en lui accordant la subvention demandée, mais d'attendre le résultat de la prochaine assemblée pour en effectuer le versement.

Monsieur DUBOIS rappelle que l'association de Rebréchien n'a pas assez de membres pour créer des équipes. Actuellement le club fonctionne en entente avec le club de Loury ce qui permet à cette entente d'utiliser gratuitement les équipements de Rebréchien. Ce fonctionnement ne peut s'imaginer que s'il y a une association sur la commune. Ce prêt d'équipement peut être également un moyen pour demander à l'association de Loury d'aider l'association de Rebréchien dans sa gestion quotidienne.

Monsieur MÉRY demande à quoi servent les 600 €.

Monsieur le Maire répond qu'il s'agit de payer les licences, les déplacements, les entraîneurs, les goûters,

Madame OGER demande si l'association No Mad Musik est bien une association de Rebréchien.

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit bien d'une association de Rebréchien qui n'a jusqu'à présent pas bénéficié de subvention communale car elle n'avait pas d'activité à destination du public. Il est proposé d'accorder cette subvention dans le cadre de son activité d'initiation à la salsa.

Madame POUSSE précise qu'actuellement l'organisation du voyage des anciens par la Commission n'a pas encore été étudiée par la Commission et qu'en fonction des délais il pourrait être repoussé d'une année.

Monsieur le Maire précise qu'il vaut mieux prendre son temps pour organiser ce voyage que de mal l'organiser dans la précipitation.

Madame OGER demande si l'association de l'amicale des sapeurs pompiers de Rebréchien existe toujours malgré le regroupement avec Loury.

Monsieur le Maire précise que pour l'instant il y a toujours deux associations distinctes, une à Loury, une à Rebréchien.

Madame JUNCHAT s'interroge sur le montant accordé à l'association du Don du Sang et demande si elle a une action particulière sur la Commune.

Monsieur le Maire précise que cette subvention sert à aider la collecte du Sang par l'association de Neuville-aux-Bois qui a déjà collecté sur la Commune mais aussi collecte sur Loury.

Monsieur MÉRY constate que Rebréchien bénéficie d'un tissu associatif important et qu'il y a des créations malgré certaines dissolutions.

Monsieur DUBOIS précise que ce tissu associatif est fondamental dans une commune, laquelle doit continuer à favoriser ses associations du mieux possible.

Ces précisions apportées, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de procéder au vote.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote à l'unanimité des présents et des représentés pour le versement des subventions tel que présenté par la commission.

FINANCES : Compte de gestion 2013, Compte Administratif 2013 et Budget Primitif 2014 du service Assainissement

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de voter le Compte de Gestion du receveur 2013, le Compte Administratif 2013 et le Budget 2014 du service Assainissement. Il précise que le Compte de Gestion du receveur et le Compte Administratif doivent être adoptés avant juin de l'année suivante et que le Budget 2014 doit être voté avant le 30 avril de son année d'application.

- COMPTE DE GESTION 2013 DU RECEVEUR

Le compte de gestion du budget assainissement 2013 du receveur présente les résultats budgétaires suivants identiques au Compte Administratif de la Commune :

Fonctionnement :

Dépenses	56 972,68 €
Recettes	79 784,24 €
Excédent	22 811,56 €

Investissements :

Dépenses	24 609,15 €
Recettes	68 659,26 €
Excédent	44 050,11 €

Excédent global 2013 66 861,77 €

- BUDGET 2014 DU SERVICE ASSAINISSEMENT

Budget 2014 Assainissement

	Budget Primitif 2013	Compte Administratif 2013	Budget Primitif 2014
Fonctionnement - Dépenses	380 309,18 €	56 972,68 €	401 801,55 €
011 - Charges à caractère général	50 000,00 €	9 914,43 €	41 795,12 €
615 - Entretien et réparations	50 000,00 €	9 914,43 €	41 795,12 €
023 - Virement à la section d'investissement	283 247,90 €	0,00 €	313 636,14 €
023 - Virement à la section d'investissement	283 247,90 €		313 636,14 €
042 - Opération d'ordre de transfert entre section	43 096,86 €	43 096,86 €	43 096,86 €
6811 - Dotations aux amortissement immos corporelles et incorporelles	43 096,86 €	43 096,86 €	43 096,86 €
66 - Charges financières	3 964,42 €	3 961,39 €	3 273,43 €
66111 - Intérêts réglés à l'échéance	4 462,70 €	4 462,70 €	3 791,58 €
661121 - Montant des ICNE de l'exercice	2 815,12 €	-3 313,40 €	2 293,94 €
661122 - Montant des ICNE de l'exercice N-1	-3 313,40 €	2 812,09 €	-2 812,09 €
Fonctionnement - Recettes	380 309,18 €	378 403,10 €	401 801,55 €
002 - Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)	298 618,86 €	298 618,86 €	321 430,42 €
002 - Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)	298 618,86 €	298 618,86 €	321 430,42 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	2 021,29 €	2 021,29 €	1 371,13 €
777 - Quote-part des subvention d'investissement virées au résultat de l'exercice	2 021,29 €	2 021,29 €	1 371,13 €
70 - Ventes de produits fabriqués, prestations de service, marchandises	79 669,03 €	77 762,95 €	79 000,00 €
704 - Travaux		1 606,00 €	2 000,00 €
70611 - Redevance d'assainissement collectif	79 669,03 €	76 156,95 €	77 000,00 €

	Budget Primitif 2013	Compte Administratif 2013	Budget Primitif 2014
Investissement - Dépenses	1 048 389,95 €	24 609,15 €	1 073 410,91 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 021,29 €	2 021,29 €	1 371,13 €
1391 - Subventions d'équipement	2 021,29 €	2 021,29 €	1 371,13 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	16 368,66 €	16 368,66 €	17 039,78 €
1641 - Emprunts en euros	16 368,66 €	16 368,66 €	17 039,78 €
20 - Immobilisations incorporelles	30 000,00 €	6 219,20 €	55 000,00 €
203 - Frais d'études, de recherche, de développement et frais d'insertion	30 000,00 €	6 219,20 €	55 000,00 €
23 - Immobilisations en cours	1 000 000,00 €	0,00 €	1 000 000,00 €
2313 - Constructions	0,00 €	0,00 €	
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	1 000 000,00 €		1 000 000,00 €
Investissement - Recettes	1 048 920,97 €	80 756,04 €	1 073 410,91 €
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	12 096,78 €	12 096,78 €	56 146,89 €
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	12 096,78 €	12 096,78 €	56 146,89 €
021 - Virement de la section d'exploitation	283 247,90 €	0,00 €	313 636,14 €
021 - Virement de la section d'exploitation	283 247,90 €		313 636,14 €
040 - Opération d'ordre de transfert entre sections	43 096,86 €	43 096,86 €	43 096,86 €
2803 - Frais d'études, de recherche et de dvlpt et frais d'insertion	531,02 €	531,02 €	531,02 €
2813 - Constructions	4 556,36 €	4 556,36 €	4 556,36 €
28156 - Matériel spécifique d'exploitation	24 851,16 €	24 851,16 €	24 851,16 €
28158 - Autres	13 158,32 €	13 158,32 €	13 158,32 €
13 - Subvention d'investissement	148 000,00 €	25 562,40 €	100 000,00 €
131 - Subvention d'équipement	148 000,00 €	25 562,40 €	100 000,00 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	561 948,41 €	0,00 €	560 000,00 €
1641 - Emprunts en euros	561 948,41 €		560 000,00 €

Monsieur le Maire précise que le montant prévisionnel des subventions a été minoré par rapport au montant indiqué au budget primitif 2013, car la commune ne dispose pas de leur montant définitif. De plus, la totalité du montant estimé des travaux, est inscrite au budget, alors que ceux-ci pourront s'étaler sur plusieurs exercices. L'inscription de la totalité de la dépense est nécessaire pour pouvoir lancer les marchés. Le même raisonnement prévaut pour l'emprunt qui ne sera réalisé que si nécessaire.

Monsieur PINTO s'étonne qu'une telle dépense soit nécessaire notamment pour permettre la réalisation de la ZAC, sachant qu'elle ne devait rien coûter à la commune.

Monsieur le Maire répond que la charge financière de la réalisation de la ZAC incombe entièrement à l'aménageur pour ce qui concerne les travaux entrepris dans son périmètre mais que les travaux sur les réseaux assainissement sont nécessaires pour mettre en séparatif notre réseau de collecte des eaux usées et pluviales. Sans ces travaux, prévus de longue date et objets de l'audit entrepris depuis 2012, nous n'aurions pu obtenir l'autorisation de réalisation de la ZAC. Actuellement la majeure part des eaux provenant d'un réseau unitaire, la commune, déverse vers la station d'épuration un trop grand volume d'eau pluviale, ce qui est un non sens économique et surtout contraire aux normes.

Monsieur PINTO s'étonne que le Budget 2014 soit présenté avec des décimales et qu'il ne soit pas arrondi.

Monsieur le Maire précise que l'on pourrait l'arrondir mais cela permet de vérifier immédiatement le montant des intérêts et du remboursement du capital ainsi que les sommes déjà connues au moment de l'établissement du budget.

Monsieur DUBOIS précise qu'une réunion spéciale sera organisée pour présenter aux conseillers les futurs travaux d'assainissement.

- AFFECTATION DU RESULTAT

Vu le résultat de la section d'exploitation qui présente un excédent de	321 430,42 €
✓ dont résultat de l'exercice	22 811,56 €
✓ résultat reporté	298 618,86 €
Vu le résultat de la section d'investissement qui présente un excédent de :	56 146,89 €
✓ dont résultat de l'exercice	44 050,11 €
✓ résultat reporté	12 096,78 €
Monsieur le Maire propose de conserver les résultats de 2013 :	
• Ligne 002 – Résultat de fonctionnement reporté	321 430,42 €
• Ligne 0001 – Résultat d'investissement reporté	56 146,89 €

Monsieur JAHIER précise qu'il est préférable de ne pas affecter de résultat supplémentaire en section d'Investissement car une fois que celui-ci est affecté en investissement il n'est plus possible de l'utiliser en fonctionnement

- Vote du Compte Administratif 2013

La présidence est prise par Monsieur Bernard JAHIER pour débattre sur le compte administratif de Monsieur le Maire qui présente les mêmes résultats que le compte de gestion du receveur

Fonctionnement :

Dépenses	56 972,68 €
Recettes	79 784,24 €
Excédent	22 811,56 €

Investissements :

Dépenses	24 609,15 €
Recettes	68 659,26 €
Excédent	44 050,11 €

Excédent global 2013 66 861,77 €

- Vote du Budget Primitif 2014

Après avoir vu les différentes orientations du Budget Assainissement 2014, présenté par la Commission Finances, il convient de voter Pour ou Contre ces propositions :

Section de Fonctionnement :

Dépenses	401 801,55 €
Recettes	401 801,55 €

Section d'Investissements :

Dépenses	1 073 410,91 €
Recettes	1 073 410,91 €

Ces précisions apportées, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de procéder au Vote,

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu :

- Vote à l'unanimité des présents et des représentés POUR la concordance entre le Compte de Gestion 2013 et le Compte Administratif 2013.
- Vote à l'unanimité des présents et des représentés POUR l'affectation des résultats telle que présentée ci-dessus
- ADOPTE, après que Monsieur le Maire se soit retiré, à l'unanimité des présents et des représentés le Compte Administratif 2013
- Vote par 14 voix pour dont un pouvoir et une abstention (Monsieur PINTO) POUR le Budget Primitif 2014 du service assainissement tel que présenté par Monsieur le Maire.

AFFAIRES GENERALES : Complément représentation communale

Monsieur le Maire précise qu'il a été demandé à la commune de désigner un suppléant au sein de deux syndicats.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, désigne par quatorze voix pour dont un pouvoir et une abstention (Madame CAPLAIN), Madame Joëlle CAPLAIN, en tant représentante suppléante de la commune, ce qui donne les représentations suivantes au :

- **SITOMAP**

Titulaire déjà désigné : Bernard JAHIER - **Suppléante : Joëlle CAPLAIN**

- **SICALA**

Titulaire déjà désigné: Bernard JAHIER - **Suppléante : Joëlle CAPLAIN**

AFFAIRES GENERALES : Commission Communale d'Aide Sociale :

Monsieur le Maire rappelle que conformément à la réglementation, il a été fait un appel à candidature concernant les 5 membres extérieurs pour la Commission Communale d'Aide Sociale (CCAS).

Il rappelle que cette instance est présidée obligatoirement par Monsieur le Maire et qu'il convient de désigner autant de membres extérieurs au Conseil Municipal choisis pour leur compétence en matière sociale, que d'élus déjà désignés.

Monsieur le Maire propose au Conseil de valider la composition du CCAS telle que présenté ci-dessous :

Président :

Alain DARDONVILLE

Élus communaux :

CORINNE POUSSE – Aline PASSEMARD – Céline GAUCHER – Joëlle CAPLAIN – Ghislaine JUNCHAT

Membres extérieurs :

Mesdames PETIT – SAINT MARTIN – LOUVEL – LANGLOIS – BOYER

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et des représentés, DESIGNER les membres cités ci-dessus.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA FORET : Commissions de la CCF

Lors de son Conseil Communautaire du 24 avril 2014, la CCF a décidé la création de 5 commissions ouvertes aux élus communautaires mais également aux élus municipaux désignés par leur Conseil Municipal dans la limite du nombre d'élus communautaires (2 pour Rebréchien).

- ✓ Commission Services à la population
- ✓ Commission aménagement / économie
- ✓ Commission Finances / Mutualisation
- ✓ Commission Culture/Loisirs/Sports/Communication
- ✓ Commission Environnement/Voirie/Accessibilité et Transports

Monsieur le Maire propose que ce point soit validé lors du prochain Conseil.

Deux autres commissions de la CCF doivent aussi être formées. Deux membres doivent être désignés par leur Conseil Municipal.

- ✓ La **Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges (CLECT)** qui requiert 1 titulaire et 1 suppléant par commune,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et des représentés, décide de désigner Monsieur DARDONVILLE Alain en tant que titulaire et Madame Joëlle CAPLAIN en tant que suppléante.

- ✓ La **Commission Intercommunale pour l'accessibilité des personnes handicapées**, avec également

1 titulaire et 1 suppléant

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et des représentés, décide de désigner Madame Joëlle CAPLAIN en tant que titulaire et Monsieur DARDONVILLE Alain en tant que suppléant.

Plus tard il y aura vraisemblablement des groupes de réflexion ouverts aux élus dans le cadre du transfert de compétence à étudier pour le projet de territoire.

AFFAIRES GÉNÉRALES : Jury d'assises 2015

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il doit tous les ans procéder au tirage au sort du jury d'assises du Loiret pour l'année suivante, à partir de la liste électorale.

Pour Rebréchien :

- La liste préparatoire ne doit comprendre que des personnes ayant leur domicile dans le département,
- Le nombre de noms à tirer au sort est de 3,
- Les personnes retenues devront avoir atteint l'âge de 23 ans au 31 décembre 2014, soit être nées avant le 1^{er} janvier 1991.

Trois noms sont tirés au sort. Les personnes seront prévenues par courrier.

Rapport des Commissions :

- Chasse aux Œufs

Monsieur le Maire donne la parole à Madame POUSSE.

Madame POUSSE informe le Conseil que le Lundi 21 avril, sous un ciel maussade, 55 jeunes de 20 mois à 14 ans, ont échangé des bouchons de couleur contre un lapin en chocolat en présence de la mascotte, le lapin. Les plus chanceux ont reçu une grosse poule contre le bouchon bonus. En parallèle, un tirage au sort a été organisé pour récompenser les enfants venus avec leur dessin sur le thème de Pâques. Un timide démarrage pour ce concours de dessin, 12 participants, mais encourageant.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur TARTROU.

ROCK IN REBRECH

Monsieur TARTROU informe le Conseil Municipal que les groupes de l'après midi participant au tremplin rock ont été retenus.

Informations et questions diverses

- Subvention au refuge pour animaux

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune doit adhérer à un refuge ou a l'obligation de créer une fourrière communale. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de continuer d'adhérer au Refuge de Chilleurs-aux-Bois pour la somme de 422,84 € pour l'année 2014.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré vote à l'unanimité des présents et des représentés pour l'adhésion 2014 de la Commune au Refuge de Chilleurs-aux-Bois.

- Recours découpage cantonal

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a déposé un recours gracieux contre le découpage cantonal 2015 auprès du premier ministre pour non respect de l'intégrité de la Communauté de Communes de la Forêt, contrairement aux dispositions de la loi. Ce recours appuie le recours formulé par le Conseil Général du Loiret. La Communauté de Communes vient également de déposer ce recours gracieux, ainsi que certaines communes voisines.

- Organisation du bureau de vote élection européenne

Monsieur le Maire organise avec le Conseil Municipal la tenue du bureau de vote pour les élections européennes.

L'ensemble des points à l'ordre du jour ayant été évoqué, la séance est levée à 21h45.

**PROCHAINE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
VENDREDI 23 MAI 2014 À 20H EN SALLE AREA BACCHI**